



Bulles en Dyle



Bel été en Dyle...

Pour 2015, c'est bientôt !, l'Union Européenne ⁽¹⁾ a instauré un objectif d'atteinte «du bon état» des ressources en eau pour tous les Etats membres.

Nous en sommes loin. Etant donné l'état actuel fort alarmant de nos réserves en eau potabilisable, il apparaît que nos eaux souterraines ne pourront atteindre cet objectif dans les délais impartis. Cela doit nous inciter à prendre des dispositions particulières, fortes et parfois contraignantes.

La Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), est l'organisme de gestion créé en Wallonie pour initier des missions de services avec les intercommunales de distribution dans les domaines de la production et de la distribution des eaux comme par exemple l'IECBW chez nous. Ils sont nos partenaires au sein du Contrat de Rivière et ils agissent.

Notre **focus d'info** dans ce numéro : la production de l'eau, avec notamment les zones de protection de captage, première étape du cycle anthropique de l'eau,

Les agriculteurs seront choyés...puisque de nouvelles fiches thématiques spécifiques leur seront prochainement envoyées, en complément au classeur «Les rivières et l'agriculture» paru en 2006 : c'est le **zoom** de ce bulletin.

Plus ludique, un agenda étoffé vous est proposé pour remplir vos agréables (et ensoleillés, nous l'espérons) week-ends d'été...

Les opérateurs de l'eau mettent tout en œuvre pour améliorer la qualité de nos ressources en eau. Chaque citoyen doit le comprendre et peut y contribuer au quotidien. Votre goutte compte, souvenez-vous en puisque « c'est goutte à goutte que se forment les lacs »

Bel été en Dyle...

Alain Trussart,
Président du contrat de rivière

(1) avec sa Directive Cadre sur l'eau (2000/60/CE)

L'eau potable : une ressource vitale à protéger

L'épuration de l'eau est l'étape finale du cheminement artificiel de l'eau. Elle est souvent abordée dans les textes. Mais pour l'heure, c'est à la protection des captages d'eau que ce dossier est consacré. Les initiatives sont nombreuses dans ce domaine. Tout le monde est concerné !

En Wallonie, 85% de l'eau de distribution provient de pompage dans les nappes souterraines, alors que 15 % est prélevé aux cours d'eau (exemple : le site de Tailfer sur la Meuse à Profondeville).

La structure et la composition du sous-sol jouent un rôle prépondérant lors de l'infiltration des eaux de pluie vers les nappes souterraines. En effet, c'est lors de cette infiltration dans les couches du sol que l'eau emporte avec elle des éléments chimiques en provenance de la surface. Même à l'état de traces, ces matières contenues dans l'eau peuvent se révéler toxiques pour l'organisme humain lors de la consommation de l'eau de distribution. Par exemple, un sous-sol sableux ou calcaire présente une vulnérabilité accrue et un risque plus élevé de contamination des eaux souterraines.

Le bassin Dyle-Gette : la situation est préoccupante !

Le sous-sol du bassin « Dyle-Gette » est constitué principalement de sables bruxelliens, roches meubles et poreuses (plus précisément de sables quartzueux, de concrétions gréseuses, de sables et de grès calcarifères).

Le sous-sol du bassin est soumis à une pression démographique et agricole accrue. Depuis 1994, une grande partie de notre bassin a été désignée comme « zone vulnérable ».

Nos nappes sont donc particulièrement vulnérables aux pollutions par les pesticides et par les nitrates répandus en surface, ainsi qu'aux pollutions accidentelles (fuites de citernes à mazout, anciens sites industriels contaminés...).

Les concentrations excessives en nitrate apparaissent surtout lorsque

les quantités appliquées de fertilisants azotés dépassent les besoins des cultures. C'est pourquoi, nous comptons beaucoup sur les effets des mesures mises en œuvre avec les agriculteurs de la région, dans le cadre du programme de gestion durable de l'azote en agriculture (PGDA). Mais la teneur élevée des eaux souterraines en nitrate provient aussi de l'importance des rejets d'eaux usées dans les cours d'eau et dans les puits perdants, ainsi que des rejets industriels.

Les nappes de notre bassin figurent aussi parmi celles qui sont les plus affectées par les pesticides en Wallonie. C'est l'ensemble des utilisateurs de pesticides qui sont concernés : les agriculteurs, mais aussi les particuliers (désherbage des trottoirs et entretien des jardins) et les administrations (pulvérisation le long des voiries, des allées de parc, cimetières...).

Le rôle des opérateurs de l'eau

Certains captages doivent être abandonnés (temporairement ou définitivement) lorsque les concentrations en polluants sont trop élevées et les coûts de traitement disproportionnés. Dans beaucoup de cas, il est nécessaire d'appliquer un traitement de potabilisation des eaux brutes pompées dans les nappes, afin de produire une eau de distribution qui puisse répondre aux normes en vigueur.

Afin de garantir une production d'eau qui réponde aux normes européennes de consommation, la Région wallonne s'est dotée d'outils régle-

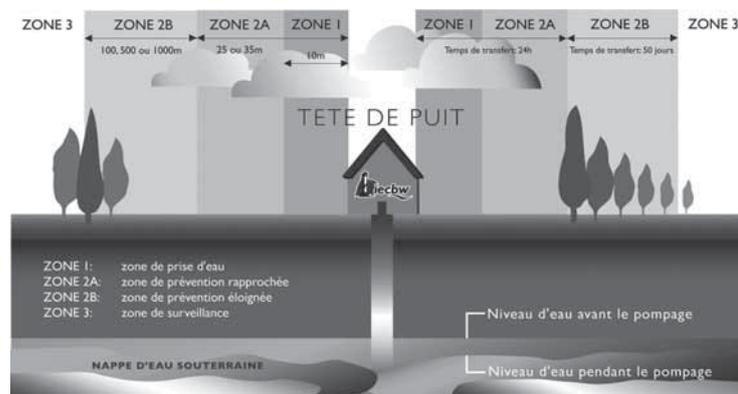
mentaires. Parmi ceux-ci, l'instauration de zones de protection autour des captages d'eau. Il en résulte que dans les périmètres situés autour des captages, toutes les activités susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité de l'eau souterraine sont désormais surveillées et contrôlées.

Dans le bassin Dyle-Gette, les deux principaux organismes de production et distribution de l'eau sont l'Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon (IECBW) et la Société wallonne des Eaux (SWDE). Vivaqua possède aussi deux captages dans notre bassin et quelques régies communales subsistent.

C'est donc à l'IECBW et à la SWDE, et sous l'égide d'un contrat de service « protection » passé avec la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau), qu'est confiée la tâche de réaliser des études pour délimiter ces zones et de réaliser les travaux de protection des captages.

Où en est le programme de protection dans le bassin Dyle-Gette ?

Autour d'un captage, on distingue quatre zones auxquelles correspond une réglementation bien spécifique. Elles représentent le délai entre le moment où une pollution atteint la nappe et la contamination du captage (ex. : moins de 24h en zone IIa ou de 1 à 50 jours en zone IIb)



Actuellement, ce sont ????? zones de prévention qui sont approuvées dans le bassin Dyle-Gette.

Pour savoir si vous vous êtes situé dans une zone de protection de captage approuvée, consultez le site <http://environnement.wallonie.be>, rubrique « eau », rubrique « zones de prévention en Wallonie », cliquez ensuite sur votre commune.

Sur un total de ?????????? zones qui doivent être approuvées.

Les citoyens peuvent aussi contribuer à la protection des eaux potables

En fonction du type de zones, certaines activités et installations sont interdites ou réglementées : puits perdants, enclos couverts pour animaux, dépôts d'engrais ou de pesticides, utilisation ou entreposage de produits à risques, épandage d'effluents d'élevage ou de pesticides, cuves à mazout, déversement d'eaux usées....

La liste exhaustive des activités et installations interdites ou réglementées dans les différentes zones est consultable sur le site : www.aquawal.be sous l'onglet « production » dans la rubrique « protection des captages ».

Vous n'êtes pas situé dans une zone de protection de captage :

Veillez particulièrement aux conséquences de l'utilisation des désherbants et pesticides sur la qualité de la nappe. En effet, les pesticides à usage domestique sont responsables de 25% de la pollution des cours d'eau et des nappes souterraines. Privilégiez le désherbage manuel ou thermique ou ayez recours à des produits écologiques.

Des exemples concrets

Pour le captage de Vieux-Genappe, rien que les travaux de mise en conformité des citernes à mazout situées chez les particuliers devraient atteindre le coût de 875.000 €

Des travaux réalisés par Vivaqua pour protéger le captage de Plancenoit à Lasne ont coûté 624.000 € HTVA. Ils ont consisté en la suppression de puits perdants, la mise en conformité de citernes à mazout, l'installation d'unités d'épuration individuelle, le test d'étanchéité du réseau d'égouttage et la stabilisation des berges du ruisseau des Broues.

Les études pour 6 captages de l'IECBW sont estimées à un coût total de 503.600 €.

Les travaux coûtent annuellement 118.820 €

Le 15 octobre 2002, un Arrêté ministériel a approuvé la zone de protection du captage d'Hubermont à Lasne (Maransart) gérée par l'IECBW.

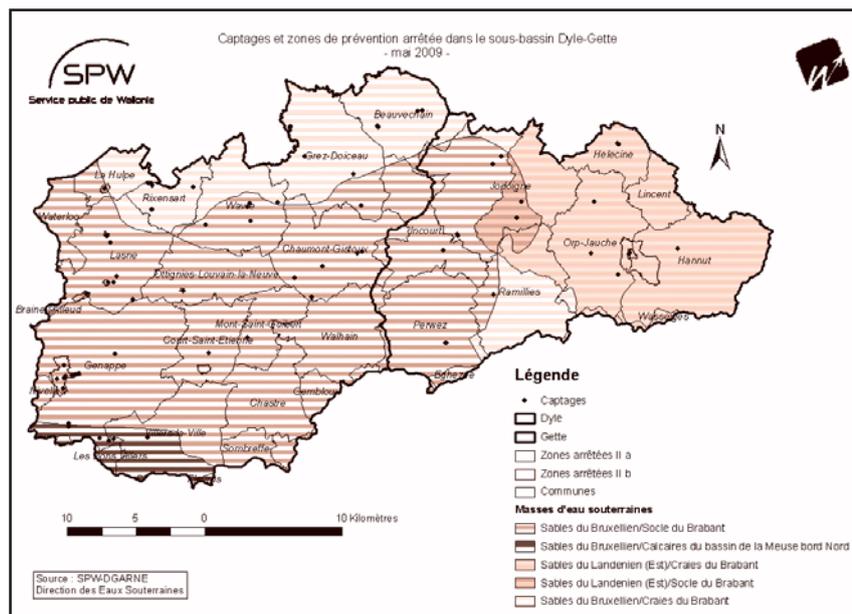


En 2007, 380.881,56 € ont été investis dans la réalisation d'importants travaux de protection dans les zones de prévention de cette galerie de captage à Lasne : étanchéisation des berges et du lit de la Lasne, collecte des eaux de ruissellement de la voirie communale et des eaux usées domestiques, pose de signaux routiers aux entrées et sorties de zone.

Le captage de Hubermont produit 750 m³ d'eau/jour et participe à l'alimentation en eau potable de plusieurs communes. Depuis la réalisation des travaux, en cas de fortes pluies le captage n'a plus jamais du être mis à l'arrêt, ce qui prouve l'efficacité des travaux réalisés.

Conclusions

Le contrat de rivière ne peut que vous inviter à être davantage vigilants en matière de prévention des pollutions dans ces zones maintenant que vous êtes informés. D'autant plus que c'est le citoyen qui y va de sa poche par le biais de sa facture d'eau (et le coût-vérité) pour financer la protection de ces captages.



Vous voulez en savoir plus :

www.aquawal.be - www.iecbw.be - www.swde.be - www.vivaqua.be

Sur l'état des nappes souterraines : <http://environnement.wallonie.be/de/eso/atlas>

Sur l'état de l'environnement wallon : <http://environnement.wallonie.be>, rubrique « état de l'environnement wallon »

Le classeur « Les rivières et l'agriculture », un deuxième lot de fiches attendu !

Ce classeur édité par la cellule Contrat de rivière en 2005 a été distribué aux agriculteurs de la Province du Brabant wallon. Il propose sous forme de fiches thématiques une information sur les phénomènes liés à l'agriculture qui ont une incidence sur la rivière comme l'accès du bétail aux cours d'eau, les nitrates...

Parce que le sujet est vaste et qu'il faut continuer à informer les acteurs concernés, certaines données seront mises à jour à l'occasion de la sortie de deux nouvelles fiches consacrées : à l'utilisation raisonnée des produits phyto-sanitaires et à un questionnaire « agriculteur-riverain ».

Intéressé ? Le nouveau lot de fiche sera disponible à la cellule Contrat de rivière dès DATE au prix de 8 € (+ 3,5€ de frais de port) sur simple demande au 010/62 10 53.



«Une fiche du classeur»

Agenda

L'association **Natagora** organise tout au long de l'année des **chantiers de gestion des réserves naturelles**.

Une excellente occasion de découvrir ces merveilleux « coins de nature » et d'apporter votre pierre à l'édifice de la protection de ces milieux notamment dans le bassin de la Dyle :

- **Au refuge naturel de La Marache** (Lasne) : **les samedis 4 et 11 juillet, les samedis 19 et 26 septembre**

Rendez-vous à 10h en face du restaurant « les 3 canards », route de la Marache à Ohain
Renseignements : Christiane Percsy
Tél : 02/654 18 44



Photo : B. Maréchal

- **À la réserve naturelle de Nysdam** (La Hulpe) : **le dimanche 20 septembre**

Rendez-vous à 10h à l'entrée du Parc Solvay, chée de Bruxelles à La Hulpe
Renseignements : Manu Prignon
Tél : 02/538 89 01

Vous pouvez télécharger la brochure « Nature côté action » avec toutes les modalités pratiques sur le site www.natagora.be - rubrique « chantiers natures ».

Les Fêtes de la Saint-Martin

Action Environnement Beauvechain accueille la toute nouvelle exposition du CR Dyle-Gette tous les week-ends de **novembre 2009** de 14h à 18h. Venez nombreux la découvrir à la rue du Moulin à Eau, 7a à Beauvechain.

Tous à l'eau pour le « Big Jump » le **dimanche 12 juillet 2009 !**

Quoi de plus agréable qu'une petite baignade pour se rafraîchir lors d'une belle journée ensoleillée...n'attendez plus et surfez sur le site www.bigjump.be : pour découvrir l'endroit le plus proche de chez vous...

Cet événement proposé depuis 2005 est coordonné par Inter Environnement Wallonie et Green asbl. Chaque année, le programme s'étoffe grâce à une foule de partenaires qui proposent des activités soit dans des zones de baignades qui répondent aux normes sanitaires soit sous forme d'animations dans des lieux en lien avec l'eau.

Le « Big Jump » n'a d'autre but que de vous redonner envie de faire trempette et par la même occasion attirer votre attention sur la nécessité de préserver notre environnement au quotidien pour votre santé et pour votre moral. **A vos maillots !**

«La Terre et les Pierres» 7ème édition

Les **24 et 25 octobre** prochains, diverses activités insolites vous baladeront dans l'Est du Brabant

wallon, à la découverte du patrimoine naturel et bâti de la région. Dans une ambiance chaleureuse et festive, vous serez invités à (re)découvrir cette région étonnante et pourtant peu connue.

Renseignements : Nacha De Winne ou Céline Nogaret - Centre culturel du Brabant wallon - 010 62 10 37 - n.dewinne@ccbwb.be

2009 : année du **renouveau** pour notre exposition

Le temps était venu pour notre exposition de subir un lifting tant les choses évolues (en bien) et des nouvelles problématiques s'imposent. Constituée d'éléments différents de l'ancienne exposition (des panneaux rigides), nous passons aux modèles souples à suspendre sur les supports nouvellement acquis.

Une vingtaine de panneaux au final composera cette exposition avec des sujets allant de la présentation des résultats de nos inventaires (réseau de mesures de qualité, piscicoles, indice Qualphy...) aux solutions de lutte contre les inondations...



Vous souhaitez en disposer ? Prenez simplement contact avec la cellule Contrat de rivière, rue Belotte 3 à Court-St-Etienne - Tél 010/62 10 53 - mail : contrat.riviere@ccbwb.be

